



COMMUNE : 256 MARSAC SUR L'ISLE
 ARRONDISSEMENT : 24 PERIGUEUX
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PERIGUEUX

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

024-21240256
 Reçu le 31/03/2025
 Publié le 31/03/2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 436 150	52,53	134,66	5 612 000	2 947 984	52,53	2 947 984
Taxe foncière non bâties (TFNB)	53 432	65,54	220,52	53 400	34 998	65,54	34 998
Taxe d'habitation (TH)	247 825	10,16	52,19	192 800	19 588	10,16	19 588
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	3 002 570	3 002 570		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x cpl. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	3 002 570 = 1		
Taxe d'habitation (TH)	3 002 570		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	0			296 979	0	1 092	-1 154 967	- 856 896

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
3 002 570		- 856 896		2 145 674

A PERIGUEUX

Le 19 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 BIANCHINI Didier

Le 25 Mars 2025
 Pour la Commune
 Jaurès

Signature of the Mayor



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 256 MARSAC SUR L'ISLE
 ARRONDISSEMENT : 24 PERIGUEUX
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PERIGUEUX

N° 1259 COM (2)

TAUX

DL

2025

024-212402561
 Reçu le 31/03/2025
 Publié le 31/03/2025

20250325-CDELIB2025_24-DE

Préfecture

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	2 320
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	289 411
d. Logements sociaux et longue durée	3 759
Taxe foncière non bâtie	1 489
Taxe d'habitation :	
a. Dotations pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	739 398
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	3 338
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	141 500
b. Logements vacants soumis à la THLV	51 300
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	36 698
d. Bases dégrévées locaux vacants	21 506
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,643242
d. Taux FB commune 2020	26,55
e. Taux FB département 2020	25,98

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds de 2025		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12		de 2025 13	de 2024 14	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	55,76	4,74000	139,40	4,74000	134,66
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	90,10	4,73000	225,25	4,73000	220,52
Taxe d'habitation (TH)	23,88	19,12	7,51000	59,70	7,51000	52,19
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	9,05
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	27,76
---	-------